

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1992/SR.1-36/Corrigendum
17 décembre 1993

FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES ET
DE LA PROTECTION DES MINORITES

Quarante-quatrième session

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES 1ère A 36ème SEANCES

tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 28 août 1992

Rectificatif

SEANCES PUBLIQUES

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les participants et le secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances publiques tenues par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités à sa quarante-quatrième session (E/CN.4/Sub.2/1992/SR.1 à 23, 23/Add.1, 24, 25, 25/Add.1, 26, 27, 30/Add.1, 31, 31/Add.1, 32, 33, 33/Add.1, 34, 35 et 36/Add.1).

La Sous-Commission a également tenu cinq séances privées dont les comptes rendus analytiques (E/CN.4/Sub.2/1992/SR. 28 à 30, 31/Add.2 et 36) ont fait l'objet d'une distribution restreinte, et auxquels aucune rectification n'a été apportée.

Les comptes rendus analytiques des séances de la quarante-quatrième session de la Sous-Commission seront tenus pour définitifs dès la publication du présent rectificatif.

6ème séance

Page 5

Après le paragraphe 9 insérer un nouveau paragraphe qui se lit comme suit :

10. Mme KSENTINI fait également observer que les Algériennes n'ont jamais été privées du droit de participer à des manifestations sportives mondiales, comme en témoigne la médaille d'or obtenue aux championnats du monde de Tokyo par Haciba Boulmerka, qui participe actuellement aux jeux olympiques de Barcelone.

et renuméroter en conséquence les paragraphes qui suivent.

Paragraphe 33, première ligne

Remplacer le texte par ce qui suit :

33. M. SANDERS (Human Rights Advocates) constate que les...

10ème séance

Paragraphe 32, sixième à dixième ligne

Remplacer le texte par ce qui suit :

adapté en fonction des nécessités de l'heure. Tout en se ralliant à l'idée de supprimer la liste, Mme Ksentini exprime l'espoir que l'avenir, encore chargé d'incertitudes, ne démontrera pas que l'on a fait preuve d'optimisme excessif. Les précédents orateurs ont en effet bien indiqué les difficultés qu'a le Gouvernement De Klerk à mener les réformes entamées, dont les moindres ne sont pas le blocage

13ème séance

Paragraphe 18, quatrième et cinquième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

sujet de préoccupation. Ayant déjà dénoncé les violations des droits de l'homme par le Gouvernement iraquien avant l'invasion du Koweït,
M. Bossuyt

30ème séance (deuxième partie)

Paragraphe 22, sixième ligne

Au lieu de (E/CN.4/Sub.2/1992/8) lire (E/CN.4/Sub.2/1991/8).

Paragraphe 23, quatrième ligne

Au lieu de (E/CN.4/Sub.2/1992/9) lire (E/CN.4/Sub.2/1992/8).
